

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 MAI 2020**

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité**, de confier le secrétariat de la séance Madame DAVID Julie.

Le conseil regrette l'absence de M. VOLLMAR Dominique.

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL PAR LE DOYEN D'AGE**

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 14

Sont présents : Stéphane COLIN, Julie DAVID, Alain MOUGENOT, Catherine HARRE, Georges MUNGER, Coralie LANOIS, Guy DELOFFRE, Nadine LARRIERE, Rémy LACQUEMANT, Sandrine TRIBOUT, Rémi THIMOLEON, Nathalie BRUSSEAUX, Vincent CHAFFAUT, Marie-Odile HUIN

Est absent : Dominique VOLLMAR

**PROCLAMATION DES RESULTATS**

Les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 15 mars 2020, en exécution du décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et portant convocation des électeurs, ont donné les résultats suivants :

Nombre d'électeurs inscrits : 940

Nombre de votants : 443

Nombre de nuls : 7

Nombre de blancs : 7

Reste suffrages exprimés : 429

Majorité absolue : 215

Total des suffrages obtenus par chaque liste :

- 1) Liste « Vézélise qui bouge » : 158 voix
- 2) Liste « Vivons Vézélise ensemble » : 271 voix

Attribution des sièges à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne :

Liste « Vézélise qui bouge » conduite par M. Dominique VOLLMAR :

2 sièges

Liste « Vivons Vézélise ensemble » : conduite par M. Stéphane COLIN :

13 sièges

Il est procédé à l'appel nominal.

COLIN Stéphane  
DAVID Julie  
MOUGENOT Alain  
HARRE Catherine  
MUNGER Georges

LANOIS Coralie  
DELOFFRE Guy  
CARRIERE Nadine  
LACQUEMANT Rémy  
BESSON Sandrine  
THIMOLEON Rémi  
BRUSSEAUX Nathalie  
CHAFFAUT Vincent  
VOLLMAR Dominique  
HUIN Marie-Odile

**sont déclarés installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.**

Constitution du bureau :

Le Conseil Municipal désigne 2 assesseurs :

- Mme Coralie LANOIS,
- M. Guy DELOFFRE

### ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, invite le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues au code général des collectivités territoriales.

Fait acte de candidature : Monsieur Stéphane COLIN.

Le président procède à l'appel nominal.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, remet son bulletin de vote.

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombres de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants : 14  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1  
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 1  
Nombre des suffrages exprimés : 12  
Majorité absolue : 7

Monsieur Stéphane COLIN a obtenu douze voix (12)

**Monsieur Stéphane COLIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.**

### DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence du nouveau maire, Stéphane COLIN,

En vertu des dispositions de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Sur proposition du Maire,

le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré, décide de fixer à :

- **TROIS** le nombre d'adjoints au Maire à élire.

## ELECTION DES ADJOINTS

Il est procédé, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Stéphane COLIN, élu Maire, à l'élection des adjoints.

Une liste aux fonctions d'adjoint au Maire est déposée.

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombres de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	1
Nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	8

A obtenu :

Monsieur Alain MOUGENOT  
Monsieur Georges MUNGER  
Madame DAVID Julie :  
treize voix (13)

**Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats suivants :**

Monsieur Alain MOUGENOT (1<sup>er</sup> adjoint)  
Monsieur Georges MUNGER (2<sup>ème</sup> adjoint)  
Madame DAVID Julie (3<sup>ème</sup> adjoint)

## LECTURE DE LA CHARTE DES ELUS

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la charte des élus prévus à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Un exemplaire de la charte est distribué à l'ensemble des conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.